Cahier 2.
Choisir une consommation durable ou écologique

2.1 – Éco-consommation
écoconso

2.2 –Alimentation durable
Fédération Inter-environnement Wallonie

ÇA PASSE
PAR MA COMMUNE

Introduction

Le poids des achats publics en Europe est non négligeable. Il est dû aux collectivités locales pour la moitié. Cela confère aux marchés publics un rôle essentiel dans l'émergence et la promotion de l'offre de biens et services s'inscrivant dans les principes de développement durable.

33 milliards d'euros par an sont dépensés via les marchés publics belges !

Or, ce levier est à ce jour insuffisamment employé par les collectivités publiques pour participer au développement durable.

L'achat public écologique peut être décrit comme un achat public intégrant des exigences, spécifications ou critères en faveur du respect de l'environnement et explicitement identifiés comme tels. Idéalement, il devrait aussi viser la diminution des consommations, l'utilisation rationnelle des équipements et leur mutualisation et/ou le réemploi…

En outre, il est cohérent de rechercher un produit le moins impactant possible mais aussi de se soucier des conditions de fabrication de celui-ci (conditions des travailleurs, lieux de production, etc.)

Votre commune, votre administration et l'ensemble des institutions qui en dépendent peuvent choisir de consommer des produits « durables », bons pour l'environnement et la santé, et des produits issus de l'agriculture biologique.

Choisir une consommation durable ou écologique offre de multiples avantages :

- Réduire les impacts environnementaux
- Maîtriser les budgets des dépenses
- Influencer l'offre du marché des produits et des services
- Montrer l'exemple et induire un effet d'entraînement vers une consommation plus durable
- Améliorer le bien-être au travail et la santé des travailleurs
- Répondre aux attentes des citoyens

Pour aller plus loin :

Les organisations suivantes peuvent aider les citoyens et les communes à structurer leurs actions dans les domaines de l'éco-consommation et de l'alimentation durable.

- capasseparmacommune.be
- ecoconso.be – info@ecoconso.be : Informations et conseils en éco-consommation
- achatsverts.be – 081/730.730 : Campagne Achats Verts sur les marchés publics écologiques
- Fédération Inter-Environnement Wallonie : iewonline.be
- Nature & Progrès : natpro.be

2.1 Eco-consommation

L'éco-consommation est un mode de consommation compatible avec le développement durable. L'éco-consommation implique des choix plus respectueux de l'environnement et de la santé lors du choix de mode de vie (lieu de vie, mobilité…), de l'achat des produits et le recours aux services, de l'utilisation des produits et des ressources et de l'élimination des produits pour minimiser l'impact sur les ressources, l'environnement et la santé des usagers.

Pour éco-consommer, les communes peuvent agir de différentes façons :

- bien choisir l'endroit où on s'installe pour limiter les déplacements, choisir des modes de transport plus écologiques, des biens produits localement, des services de proximité
- privilégier la production propre et durable, les ressources renouvelables, les produits certifiés (agriculture biologique, commerce équitable, ...)
- choisir des biens et des équipements plus solides, réutilisables, réparables, recyclables, économes en énergie
- utiliser rationnellement ses biens et équipements
- prévenir le plus possible les déchets, trier et recycler ceux qu'on ne peut éviter

Les administrations communales sont consommatrices de ressources naturelles, de produits et de services ayant des impacts environnementaux plus ou moins importants. Par l'adoption de gestes d'éco-consommation, la commune pourra limiter les atteintes à l'environnement tout en allégeant ses coûts de fonctionnement et en préservant la santé de ses travailleurs. Pour y arriver, il est nécessaire de faire des choix politiques au niveau du Collège des Bourgmestre et Échevins.

- Lors de la passation d'un marché public, exiger que les produits répondent à des critères environnementaux bien précis. Pour cela, il faut introduire des clauses ad hoc dans les cahiers des charges.
- Sensibiliser les agents communaux à des gestes simples et pas coûteux aide à limiter le gaspillage et à optimiser l'utilisation des équipements. Par exemple : une meilleure utilisation du matériel bureautique peut aboutir à la dématérialisation de certaines procédures.
- Développer une véritable politique d'éco-gestion, établir une charte, ...

2.1.1 Ma commune s'engage :

- Elle inscrit à sa déclaration de politique générale : « La commune s'engage à adopter l'éco-consommation dans sa politique d'achats en intégrant des critères environnementaux dans les cahiers des charges des marchés publics »
- Elle sensibilise et forme l'ensemble des acteurs concernés par les achats : acheteurs, utilisateurs, mandataires politiques et fournisseurs
- Elle sensibilise les citoyens aux enjeux et possibilités d'éco-consommer au quotidien
- Elle donne une impulsion politique pour des achats plus respectueux de l'environnement : signature d'une charte, intégration d'une politique d'achats durables dans un Agenda 21 local…

2.1.2 Ma commune passe à l'acte :

- Elle s'organise pour faire des **économies de papier** (impression recto-verso, dématérialisation, etc.)
- Elle organise la transition vers **l'achat et l'utilisation de produits d'entretien écologiques** (sensibilisation, formation, intégration de critères environnementaux dans les marchés publics, etc.)
- Elle vise une diminution drastique des **dépenses énergétiques** (au niveau du matériel bureautique, des bâtiments, des déplacements, etc.)

2.1.3 Ma commune systématise :

- Elle achète systématiquement des produits et services intégrant l'environnement. Cela nécessite de :
  - préparer les achats : partir des besoins pour répondre aux besoins
  - évaluer et comparer les impacts environnementaux des produits et services
  - choisir les offres de produits et services économiquement et écologiquement les plus avantageuses
  - définir une politique d'achat éco-responsable
  - Rendre structurelles les initiatives d'éco-consommation (ex: prime communale à l'installation de citerne d'eau de pluie)

2.1.4 Exemples de bonnes pratiques communales

- **Niveau 2 :** Rochefort : Mise en réseau des photocopieurs, suppression des imprimantes beaucoup plus polluantes, recharge des cartouches des photocopieurs. Achat de papier recyclé. Utilisation de verres en plastique réutilisable
- **Niveau 3 :** Plombières **:** Octroi d'une subvention communale pour l'utilisation écologique et domestique de l'eau de pluie. Imposition de placement de citernes à eau de pluie lors de la délivrance de permis d'urbanisme.
- **Niveau 2 :** Neupré : Utilisation de vaisselle réutilisable au quotidien, lors des collèges, conseils, réunions et réceptions diverses.
- **Niveau 3 :** Ottignies-Louvain-La-Neuve **:** Formation du personnel administratif à une gestion optimale de l'équipement bureautique. Formation du personnel d'entretien à l'utilisation de produits non toxiques pour l'environnement et à l'utilisation de matériel adapté. Formation du personnel communal à l'éco-conduite visant une réduction de la consommation des véhicules de quelques 20 %. Etude statistique pointue de la consommation du papier au sein de chaque service de l'administration de façon à donner aux agents des outils graphiques d'autoévaluation et de régulation de cette consommation. Information aux entreprises et aux ménages sur l'utilisation rationnelle de l'eau.
- **Niveau 3 :** Anderlecht **:** Utilisation d'eau de pluie pour le nettoyage des voiries et des véhicules communaux. Installation en 2007 de trois citernes d'une capacité de 60 m³ reliées à 4.500m² de toitures au service Transport et Propreté publique. Économie d'environ 2.500.000 de litres par an (depuis mi-2007). Achat d'une proportion croissante de papier recyclé (environ 20% en 2010). Achat de certaines fournitures de bureau et de produits d'entretien disposant d'un label environnemental : « ange-bleu » ou « éco-label européen ». Achat de cartouches lasers remanufacturées pour la majorité des imprimantes (depuis 2007).

2.1.5 Pour en savoir plus :

Des supports, des contacts et des outils pour vous aider :

- « *Le mode d'emploi de l'achat public écologique* », disponible sur simple demande chez écoconso.
- achatsverts.be
- ecoconso.be – 081/730.730 – info@ecoconso.be
- Guide achats durables : guidedesachatsdurables.be
- milieukoopwijzer.be
- procuraplus.org
- iclei-europe.org

2.2 Alimentation durable

Notre alimentation est au cœur de nombreux défis en matière d'environnement et de santé ainsi qu'au centre du développement social et économique de notre agriculture et des filières alimentaires. Il est ainsi possible de développer un régime alimentaire plus sain (sans résidus de pesticides ou d'additifs) et équilibré (apports caloriques et nutriments) qui soit aussi plus respectueux de l'environnement et des producteurs, avec tout autant de plaisir.

Cette recherche de la « durabilité », sur l'axe environnemental, est l'une des caractéristiques de l'agriculture biologique, ou, sur l'axe social des produits agricoles issus du commerce équitable. Il n'existe cependant pas de labellisation qui garantisse une durabilité globale des produits agricoles mais un produit biologique sera bien souvent plus durable tout comme un produit équitable, de saison ou encore local. La conjonction de ces qualités est bien entendu bienvenue...

Il existe autant de visions de l'alimentation durable que d'enjeux et d'acteurs impliqués. Parmi les différentes définitions possibles, voici par exemple celle qui réunit les divers acteurs du Réseau Wallon pour une Alimentation Durable: « *Dans le respect des principes de souveraineté alimentaire*[1] *et du droit à l'alimentation, un système alimentaire durable permet à tous aujourd'hui et demain, d'accéder à un régime sain et équilibré. Le système est socialement et économiquement viable pour chacun des acteurs. Il préserve l'environnement et respecte les diversités culturelles alimentaires.* »

Et les communes dans tout cela ? En choisissant de développer l'alimentation durable, les autorités communales assurent la transition de nos sociétés vers une économie plus respectueuse de l'environnement et de la santé de leurs concitoyens tout en participant à la relocalisation nécessaire d'une partie de notre production agricole.

2.2.1 Les propositions d'actions pour ma commune

D'une part, ma commune **développe une politique d'alimentation durable** privilégiant un régime alimentaire équilibré et composé de produits issus de l'agriculture durable. Elle accorde en ce sens une réelle priorité aux produits biologiques, de saison, issus de l'agriculture locale ou encore équitable. Elle s'engage à privilégier les fournisseurs développant une démarche similaire et s'engage à mettre en œuvre cette action dans toutes les institutions dépendant de l'autorité communale : crèches, écoles, maisons de repos, hôpitaux, CPAS, etc.

D'autre part, ma commune **favorise les projets en lien avec l'alimentation durable** tels que l'installation d'agriculteurs biologiques ou la conversion d'agriculteurs conventionnels vers l'agriculture biologique. Elle promeut les potagers collectifs et individuels, voire met à disposition les terres nécessaires. Elle appuie les initiatives citoyennes ou commerciales favorisant l'accès des consommateurs à une alimentation durable.

2.2.2 Ma commune s'engage :

- Elle inscrit l'élaboration d'une politique de développement de l'alimentation durable dans sa déclaration de politique communale
- Elle informe les personnes responsables des achats publics et les personnes responsables de la gestion de restauration collective publique au sein de la commune des enjeux socio-économiques et environnementaux liés à l'alimentation durable

1 La souveraineté alimentaire est le droit des populations, de leurs États ou Unions à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping (vente en-dessous du coût de production) vis-à-vis des pays tiers. Ces politiques alimentaires et agricoles doivent être écologiquement, socialement, économiquement et culturellement adaptées à chaque contexte spécifique et ne pas menacer la souveraineté alimentaire d'autres pays. http://www.pfsa.be/spip.php?rubrique46

- Elle informe les agriculteurs sur les potentialités, mais aussi les contraintes, de l'agriculture biologique et des différents labels de qualités différenciées
- Elle informe régulièrement ses concitoyens sur les différentes initiatives en matière d'alimentation durable présente sur son territoire

2.2.3 Ma commune passe à l'acte :

- Elle forme les responsables des achats et marchés publics à l'utilisation des références aux produits issus de l'agriculture durable ainsi qu'aux moyens d'intégrer des critères qualitatifs relatifs à un régime alimentaire équilibré et respectueux de l'environnement
- Elle augmente la proportion d'aliments durables dans les administrations communales et manifestations publiques
- Elle organise et soutient la formation des gestionnaires, des cuisiniers et de tout le personnel des cuisines collectives des enjeux liés à l'alimentation durable et la conversion vers l'alimentation durable
- Elle organise si nécessaire ses structures pour informer leurs utilisateurs des enjeux liés à l'alimentation durable
- Elle incite, par l'information et par l'exemple des pratiques communales, le citoyen à adopter les mêmes techniques de gestion naturelle et biologique dans son propre jardin et dans son potager
- Elle soutient l'installation des agriculteurs biologiques ou de maraîchers en leur octroyant la priorité pour l'accès aux terres communales
- Elle soutient si nécessaire la création d'un Groupement d'Achat Solidaire, en mettant par exemple un local à disposition
- Elle autorise les jardins potagers en lieu et place des jardins d'agrément dans les logements sociaux lorsque ceux-ci ne sont pas autorisés. Pour ce faire, elle modifie le cas échéant les règles d'urbanisme
- Elle accueille des producteurs et détaillants en produits bio sur les marchés
- Elle encourage au développement de marchés bio et de produits locaux

2.2.4 Ma commune systématise :

- Elle intègre systématiquement les références aux produits issus de l'agriculture durable et des critères qualitatifs relatifs à un régime alimentaire équilibré et respectueux de l'environnement dans l'attribution des nouveaux marchés publics dont ceux de la restauration collective
- Elle modifie les règles d'attribution des terres communales

2.2.5 Exemples de bonnes pratiques communales

- **Niveau 1 :** Chaumont Gistoux, Comines-Warneton, Rochefort ont informé leurs agriculteurs de l'intérêt et du potentiel de l'agriculture biologique
- **Niveau 1 :** Mons, La Louvière ont informé leurs concitoyens sur les productions locales
- **Niveau 2 :** Etterbeek sensibilise à l'alimentation durable dans le cadre de l'asbl « Commune ferme à la ville » (conférences, projections de films, ateliers du goût, cours de cuisine, distribution de paniers de produits bio, …)
- **Niveau 2 :** Ottignies-LLN facilite l'accès à la terre pour les agriculteurs, en maraîchage notamment
- **Niveau 2 :** Fontaine l'Evêque, Walhain, Rochefort, Saint-Gilles mettent à disposition des potagers communautaires
- **Niveau 2 :** Marchin valorise des légumes bio pour la restauration collective du CPAS
- **Niveau 2 :** Forest intègre des produits bio lors de drinks et développe un jardin écologique participatif

- **Niveau 3 :** Rixensart et Ottignies-LLN ont introduit des critères d'alimentation durable dans les cahiers des charges des cantines d'écoles liées à la ville : http://www.uvcw.be/articles/227,409,227,227,3010.htm
- **Niveau 3** : Jette stipule dans le cahier des charges, dans la cadre du marché public sur les cantines scolaires, que les aliments doivent être issus de circuits courts et que les légumes de saison sont privilégiés.

2.2.6 Pour en savoir plus :

- Le Réseau Wallon pour une Alimentation Durable (RWAD) : pourunealimentationdurable.be
- Le Réseau des Acteurs Bruxellois pour une Alimentation Durable (RABAD) : rabad.be
- bioforum.be
- natpro.be
- Les Groupes d'Achats Solidaires de l'Agriculture Paysanne : gasap.be/
- restaurationcollectivedurable.be
- bruxellesenvironnement.be > professionnels > alimentation > restauration collective durable
- saveurspaysannes.be/
- Sur la souveraineté alimentaire: pfsa.be
- sante-environnement.be

Ça passe par ma commune a pour objectif de motiver les pouvoirs locaux à s'engager en faveur d'un développement durable, social et solidaire.

Cahier 1. Acheter équitable ou socialement responsable
Cahier 2. Choisir une consommation durable ou écologique
Cahier 3. Soutenir une économie sociale ou solidaire
Cahier 4. Agir pour les droits humains
Cahier 5. Respecter un environnement local
Cahier 6. Maîtriser l'énergie
Cahier 7. Gérer durablement le territoire
Cahier 8. Promouvoir une alimentation de qualité
Cahier 9. Adapter les logements à nos parcours de vie
Cahier 10. Garantir une place d'accueil de la petite enfance
Cahier 11. Développer une coopération Nord/Sud

achACT actions consommateurs travailleurs
AMNESTY INTERNATIONAL
CNCD 11.11.11 UN COMBAT DE PLEINS DROITS
écoconso du conseil à l'action
enercoop.be Fédération des coopératives citoyennes
fédération INTER-ENVIRONNEMENT WALLONIE
GRACQ LES CYCLISTES QUOTIDIENS ASBL
la ligue des familles citoyenparent.be
Nature & Progrès Belgique
Oxfam Magasins du monde
Réseau Financement Alternatif Ensemble, changeons la finance
RESSOURCES

www.capasseparmacommune.be